

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° 024-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois d'avril à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Partick BOILEAU, Claude CAU, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Lydie JALBAUD, Lydia FABRE à Isabelle AUFRÈRE.

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **2**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 31/03/2025

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA BUVETTE EXTÉRIEURE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une couverture de la buvette de la salle des fêtes. En effet, lors des festivités estivales, la buvette est couverte par une bâche. Cette dernière commence à montrer des signes de faiblesse et nécessite, à minima d'être changée. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de faire quelque chose de plus durable et propose de faire une couverture avec une charpente et de l'ardoise.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne.

L'estimation de ces travaux s'élève à 41 251.50 € HT, soit 49 501.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Couverture	37 451.50 €	Subvention CD 31 80 %	33 001.20 €
Bureau d'études	2 800.00 €		
Architecte	1 000.00 €	Part communale	8 250.30 €
TOTAL HT	41 251.50 €	TOTAL HT	41 251.50 €
TVA	8 250.30 €	TVA	8 250.30 €
TOTAL TTC	49 501.80 €	TOTAL TTC	49 501.80 €

La part communale et la TVA (soit 16 500.60 €) seront sur les fonds propres de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise les travaux de couverture de la buvette de la salle des fêtes.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement présenté.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025 en section investissement.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 08/04/2025

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 08/04/2025

Notifié à l'intéressé le 08/04/2025